

AFFAIRE N° 14 - Paiement des honoraires d'rs au Cabinet AUDRY - Ingénieur-Topographe - pour exécution de travaux topographiques sur le terrain de l'Ecole de Saint-François - Zone III.

Le Maire : je vous demande, Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à effectuer le règlement de la somme de 61.990. frs. représentant les honoraires du Cabinet AUDRY, pour exécution de travaux topographiques sur le terrain de l'Ecole de Saint-François - Zone III - en vue de la construction d'une cantine.

La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 1965. *chap. 61 - Art 615*

Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé
Monsieur le Secrétaire
P/k Préfet,
Le Secrétaire Général
signé: J. Claudon*